



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal  
du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 22 – Délibération N° 2024-09/065

Création d'un emploi non permanent d'économiste de flux dans le cadre du «Schéma Directeur Immobilier et Énergétique – SDIE» de la ville et de l'appel à projet saison 3 du fonds CHENE 3 – Programme ACTEE.

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024

Date d'affichage : 13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
22	07	04	00

Nombre de Conseillers votants : 29

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M Jean-Luc PERIAN	Maire	x		
M. Jean SUEDOIS	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. VINGADASSAMY Eddy	3 <sup>ème</sup> Adjoint			
Mme CAMIER Barbara	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x		x
M. Patrice BABOURAM	5 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
Mme Nelly SEJOR	6 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Michael COPANEL	7 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 <sup>ème</sup> Adjoint	x		
M. Terry LENDO	9 <sup>ème</sup> Adjoint			x
M Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal		Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x		
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		M. Michael COPANEL	
M LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x		
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x		
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x		
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal		Mme Lydie FERLY	
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x		
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x		
M MAUSSE Michel	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x		
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M HIRA René	Conseiller Municipal			x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal		Mme Yvonne LOSBAR	
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER	

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-065-DE



Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2<sup>ème</sup> point, le départ de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2<sup>ème</sup> point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

**Affaire n° 22 – Délibération N° 2024-09/065****Création d'un emploi non permanent d'économiste de flux dans le cadre du «Schéma Directeur Immobilier et Énergétique – SDIE» de la ville et de l'appel à projet saison 3 du fonds CHENE 3 – Programme ACTEE.****CONTEXTE :**

La Ville de Saint-François dispose d'un patrimoine bâti de plus de 80 bâtiments, hors du commun (on y retrouve un Port de Plaisance, un Golf, un Aéroport et une Gare Maritime), mais mal entretenu et vétuste. Cet état des lieux fait craindre pour l'atteinte des objectifs réglementaires du décret éco-énergie tertiaire qui impose la baisse de 40 % des consommations d'énergie d'ici 2030, sur au moins une quinzaine d'entre eux.

Ce patrimoine mérite donc la mise en place d'une stratégie de remise en état au travers d'un plan pluriannuel d'investissement qui permette de prendre les bonnes décisions en termes d'efficacité et de transition énergétique, compte tenu des ressources limitées de la ville. La méthode proposée est celle de l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) en interne ; démarche gratuite vertueuse lancée en partenariat avec l'ADEME sur son appel à projet groupé Guadeloupe-Martinique, et dans lequel s'intègre le recrutement d'un économiste de flux.

**OBJECTIFS RECHERCHÉS :**

Dans le cadre de la démarche «SDIE groupé» menée avec l'ADEME et les BET ESPELIA et POUGET, l'objectif recherché par ce recrutement est le suivant :

- Conduire et coordonner au sein de la ville et avec nos partenaires extérieurs actuels et à venir, les actions lancées en faveur de la rénovation énergétique. La durée de réalisation de l'étude est estimée à au moins DEUX (2) ans ; durée prévisible du contrat de projet également proposée au candidat) ;
- Rendre opérationnelle la politique énergétique et environnementale de la ville, travailler spécifiquement sur la rénovation énergétique du parc tertiaire public afin d'aider à réaliser des économies d'énergie et, ce faisant, financières.

L'économiste de flux sera le premier moteur et contributeur dans la stratégie d'atteinte des obligations de maîtrise énergétique de la ville imposées par le Décret Eco Energie tertiaire d'ici 2030, et dans le montage de son PPI.

**MISSIONS D'ÉCONOMISTE DE FLUX (2 ans) :**

Sous la direction de la Directrice des Services Techniques de la ville de Saint-François, les principales actions de l'économiste de flux, seront les suivantes (Voir Fiche de poste en annexe) :

- Assurer et renforcer la coordination pour la réussite du SDIE communal ;
- Accompagner la ville pour la réalisation des diagnostics, audits et études énergétiques réalisés sur le patrimoine bâti tertiaire et la réalisation de bilans énergétiques ;
- Accompagnement technique sur les projets au fil de l'eau auprès des directions et services de la ville, en lien avec la CARL et les co-financeurs potentiels ;
- Animation d'actions de sensibilisation et liées à la sobriété énergétique (renseigner, informer, sensibiliser les agents et la communauté scolaire).

**PÉRIMÈRE D' ACTIONS :**

- Inventaire et état des lieux de gestion prospective des contrats d'énergie en cours de la ville et à venir (notamment sur le parc de climatisation des bâtiments) ;
- Accompagnement interne des collègues des directions et services de la ville à sensibiliser et à faire monter en compétence sur ces problématiques énergétiques (éco-gestes dans les écoles et bâtiments tertiaires les plus énergivores) et dans le montage de dossiers de financement d'investissement en ce sens ;
- Partenariats à monter en parallèle avec les intercommunalités de rattachement (CARL et SYMEG).

Ses actions seront dirigées aux deux tiers de son temps sur le bâti ou la fonction scolaire (condition sine qua non d'un financement à hauteur de 80 % sur le fonds CHENE III). Il ou elle aura de préférence un profil d'ingénieur (agent de catégorie A), mais le recrutement ne sera pas fermé aux techniciens (catégorie B) pour maximiser nos chances de recrutement

**Par conséquent, nous sollicitons l'avis du Conseil Municipal pour le recrutement d'un(e) économiste de flux dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 15 Octobre 2024.**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II;

Vu le Décret n° 2020-172 du 27 Février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique;  
Vu la volonté politique de Mr le Maire et de l'élue référente, pour la candidature au dispositif: Appel à projet fonds CHÊNE du Programme ACTEE;

Vu le dossier de candidature au Fonds CHÊNE SAISON 3 en date du 30 Avril 2024;  
Vu l'avis favorable de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) intervenu courant Juillet 2024;  
Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Madame Laura DIEUPART-RUEL, Directrice des Services Techniques;  
Après en avoir délibéré;

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1:** De créer, dans le cadre du décret 2020-172 du 27 Février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, un (1) emploi non permanent selon les caractéristiques suivantes:

FILIERE	GRADE	CAT.	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES
Technique	Technicien Territorial	B	TC	1

**Article 2:** Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 Février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Article 3:** Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Article 4:** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture  
le ..... 01/10/2024 .....  
Et publication ou notification  
du ..... 02/10/2024 .....  
Affichée en Mairie, le  
..... 02/10/2024 .....

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.